inFOs 16

Journal de l'UD FO 16
N° 1
Nov./Déc. 2023

Union Départementale CGT-FORCE OUVRIERE De la Charente

Maison des syndicats
10 Rue de Chicoutimi
16000 ANGOULEME

SOMMAIRE

Page 1 : Edito
Page 2-3 : Congrès SPS à DIJON
Page 4 : l'Inclusion scolaire
Page 5 : Création du SPASEEN
AG de la FGF
Page 6-7 : La vie de l'UDR
Page 8 : Le site de l'AFOC
Page 9 : Infos utiles

Journal bi-mensuel
Auteur : H.LALOUETTE

L'EDITO

Syndiqués, formés, mobilisés pour gagner

L'année 2023 aura été pour FO Charente une année de mobilisation record au sein d'une intersyndicale qui a remis, sur le devant de la scène le rôle pivot des syndicats auprès des travailleurs. Plus que jamais elle doit se poursuivre, même si elle est amenée à changer de forme. Nos actions continuent dans tous les secteurs comme vous pourrez le constater dans les articles de ce journal. Il s'agit aussi de revenir, dans ce numéro, sur des moments forts de cette fin d'année qui ont permis lors des congrès comme celui de la fédération SPS, de renouveler nos instances, de tirer un bilan des actions réalisées et de tracer des perspectives pour les années à venir. On peut aussi citer la forte mobilisation des retraités aussi bien lors des nombreuses manifestations contre la réforme des retraites que pour celles qui revendiquent les revalorisations des pensions. Même si ces moments sont moins visibles médiatiquement ils sont tout aussi essentiels pour notre organisation. Merci à tous les camarades de la Charente qui ont su s'engager et porter haut et fort les revendications de Force ouvrière lors de ces moments.

Pour l'heure cet engagement se poursuit dans les entreprises avec les élections des CSE qui doivent assurer pour notre organisation la représentativité syndicale de Force ouvrière dans notre département. L'essentiel de ce renouvellement qui a lieu tous les quatre ans est entré dans sa dernière ligne droite et se terminera en début d'année 2024. Pour nos adhérents et nos militants c'est l'occasion d'affirmer auprès des salariés de leur entreprise les revendications de Force Ouvrière, aussi bien sur les salaires que sur les conditions de travail. Les résultats déjà obtenus depuis janvier sont encourageants, nous maintenons nos positions dans la plupart des grandes entreprises du département et nous obtenons des élus dans de nouvelles implantations. C'est l'opportunité pour FO de syndiquer davantage et d'investir des CSE dans les secteurs stratégiques comme celui des bailleurs sociaux. Conjugué au succès de notre Association Force Ouvrière des Consommateurs aux élections HLM nous sommes ainsi en mesure d'avoir un outil puissant pour peser sur les conditions de logement de nos adhérents. Afin de bien accompagner ces nouveaux élus CSE, l'UD mise en particulier, sur ses formations organisées par le Centre de Formation des Militants Syndicaux. Elles figurent dans le calendrier des stages diffusé auprès de nos secrétaires de syndicats en octobre novembre. La formation est un outil essentiel pour tous les élus présentés par Force Ouvrière. Elle permet de mieux défendre les intérêts des salariés de l'entreprise et de donner corps aux mandats de nos fédérations et de la confédération lors des réunions du CSE. Ne pas utiliser ce droit c'est souvent renoncer à un précieux outil de défense des intérêts des salariés que nous représentons. Enfin notre présence en CSE et la diffusion de nos mandats doit nous permettre d'augmenter la syndicalisation. Pour Force Ouvrière, l'augmentation de notre nombre d'adhérents est une indispensable nécessité. Les combats de demain ne pourront être gagnés que par le renforcement de notre base syndicale et notre capacité à augmenter notre représentativité dans tous les secteurs. Tout est question de nombre et de rassemblement. Ce n'est pas autre chose que rappelait déjà Flora Tristan au XIX° siècle : « ouvriers, ouvrières, comptez-vous, pris un à un, vous n'êtes rien sinon qu'un grain de poussière broyé sous la grande roue. Mais rassemblez-vous, unissez- vous. Vous êtes 5 millions, 5 millions c'est une force. »

Henri LALOUETTE

LA VIE DES SYNDICATS

Le 29ème congrès des services publics et de santé s'est tenu à Dijon du 2 au 6 octobre

14 camarades de la Charente y ont pris part activement à ce congrès notamment en intervenant en tribune et en participant aux commissions de résolution. Une camarade s'est fait la porte-parole des personnels des EHPAD publiques, hospitalières et territoriales en portant leurs revendications

Je vous adresse le salue fraternel des camarades du groupement départemental
des services publics et de santé de la Charente et des camarades de l'EHPAD Habrioux.
Mes camarades,

Permettez-moi de commencer en vous présentant un constat alarmant sur la situation des EHPAD dans notre pays. Le nombre de personnes âgées de plus de 85 ans dans notre pays passera de 1,4 million en 2022 a 5 millions en 2060. Cette tendance démographique implique une responsabilité accrue envers nos aimés qui aspirent a une fin de vie digne et une dépendance prise en charge avec respect et compassion.

Malheureusement ces derniers temps nous avons été témoin de scandales troublants notamment au sein de deux grands groupes privés faisant peser des soupçons de maltraitance sur nos ainés, amplifiant le malaise qui entoure la fin de vie de nos seniors. Malheureusement aujourd'hui nous sommes un grand nombre d'agents, salariés travaillant en EHPAD à reconnaitre que la plupart de nos établissements aujourd'hui pourraient être pointé du doigt pour des faits similaires c. Ce constat alarmant crée un mal être grandissant chez les personnels.

-Quel EHPAD ne compte pas le nombre de beurres ou de biscottes pour les résidents tout comme le pain les protections ….

-Quel EHPAD peut accompagner dignement et sereinement ses résidents au moment du grand voyage.

-Quel EHPAD reste un lieu de vie et ne tend pas à devenir un mouroir

A delà de ces constats dramatiques, il est impératif de reconnaitre des conditions de travail difficiles auxquelles sont confrontées nos agents au quotidien. Les effectifs sont notoirement insuffisants ce qui signifie que nos travailleurs sont constamment sous pressions pour répondre aux besoins de nos ainés. Cette situation entraine une charge de travail excessive, des heures supplémentaires permanentes et une érosion progressive de la qualité de soins. Je pense que dans les sacrifiés nous pouvons avoir une pensée pour nos familles, nos enfants, nos conjoints….

-Quel agent peut encore planifier ses Week end ou vacances en familles ??

-Quel agent peut encore dire qu'il n'a pas envie de pleurer ou de claquer définitivement la porte quand il quitte son poste et qu'il constate encore une fois qu'il n'a pas eu la possibilité d'apporter à ses résidents des prises en charge adaptés à leurs besoins ??

Un autre aspect inquiétant concerne le manque de compétence spécifique comme celle qui concerne la prise en charge spécifique comme celle qui concerne la prise en charge des souffrances psychologiques des résidents. Nos agents sont souvent confrontés a des situations complexes et délicates et il est donc essentiel qu'ils disposent des ressources et de la formation nécessaire pour faire face à ces défis.

- Pourquoi en EHPAD et seulement en EHPAD nos collègues ASH peuvent assurer des soins spécifiques et souvent sans aucune formations et/ou encadrement préalable : toilette, change …alors que cela est illégal …
- Combien d'EHPAD qu'elles soient publiques ou privées n'ont plus de médecin coordinateur, psychologues, assistante sociale psychomotricienne voir aujourd'hui d'infirmière…Et pourtant de plus en plus d'EHPAD sont prise pour des services de psychiatrie mettant en danger les autres résidents.
- De plus en plus d'EHPAD n'ont plus de cadre mais des faisant fonction…

Face a cette réalité préoccupante nous devons agir de façon raisonnée. Nos revendications sont donc légitimes pour remédier à cette situation :

1ère proposition

Augmenter les effectifs nous devons plaider en faveur d'une augmentation significative dans les EHPAD, cela permettra de réduire la charge de travail de nos agents et améliorer la qualité des soins et aussi éviter la fuite des personnels qui préfère quitter le milieu plutôt que d'y laisser leur santé et leur dignité.

2eme proposition

Renforcé la formation continue, investir dans la formation est essentiel, nous devons mettre en place des programmes de formation spécifique pour aider nos agents a mieux comprendre et répondre aux besoins spécifique de nos résidents.

Nous pouvons à FO être fière de nos positions et du travail accompli a l'ANFH.

3éme proposition

Amélioration des conditions de travail. Il est nécessaire de réduire le nombre des heures supplémentaires cela inclus de réduire le nombre d'heures supplémentaires garantir des pauses adéquates et offrir un soutien psychologique aux travailleurs confrontés à des situations émotionnelle difficile.

Refusons des organisations de travail en 12h qui n'ont pour but que de réduire les effectifs …

Refusons la destruction de notre statut.

En conclusion, mes camarades nous sommes confronté à une situation préoccupante dans nos EHPAD. Mais nous ne resterons pas impuissants. En tant que responsables syndicaux nous devons tout mettre en œuvre pour garantir une meilleure prise en charge de nos résidents et de meilleures conditions de travail digne pour nos collègues, pour nos EHPAD !

NOUS VOULONS DES BRAS ET DES COMPETENCES DANS L'ENSEMBLE DES FILIERES : SOINS, TECHNIQUES ET ADMINISTRAIVES

Vive le syndicat libre et indépendant vive FORCE OUVRIERE

Inclusion sans moyens à l'école
FO défend les dispositifs spécialisés et adaptés !

Force est de constater que la politique dite « *d'inclusion scolaire systématique* » menée depuis la loi Montchamp de 2005 est une catastrophe. Elle supprime progressivement les dispositifs spécialisés (IME/ITEP) mais aussi les SEGPA dans les collèges qui délivrent un enseignement adapté aux difficultés scolaires des enfants, livrant les élèves et leurs parents à eux-mêmes. Les enseignants eux doivent accueillir ces élèves parfois sans accompagnement dans des classes dont l'effectif ne fait que croître, économies budgétaires obligent. Quant aux AESH, ces personnels doivent suivre plusieurs élèves en simultané… changer d'établissement ou d'école au cours d'une même journée.. le tout pour un salaire de misère. La situation est éruptive et de nombreux incidents graves sont régulièrement à déplorer : une élève de 12 ans a agressé et menacé une enseignante avec un couteau de boucher dans un collège de Rennes mercredi 13 décembre. La fédération FO de l'éducation nationale a apporté tout son soutien à la collègue agressée, ainsi qu'aux personnels de l'établissement dont elle partage l'effroi. La presse a rapporté que les troubles psychiatriques de cette élève étaient connus. Elle a une notification MDPH qui nécessite la présence d'une AESH, mais seulement pour quelques heures. Autrement dit l'AESH n'est pas présente à 100% pour un suivi individualisé…

17 novembre 2023 : 230 délégués réunis à Paris décident de manifester au ministère le 25 janvier

Prenant ses responsabilités, la fédération FO de l'Éducation nationale soutient les grèves et les manifestations des personnels qui revendiquent des moyens pour permettre la scolarisation des élèves en situation de handicap. Dans la continuité de ces mobilisations qui ont déjà porté quelques fruits certes insuffisants (possibilité de CDIsation des contrats d'accompagnants des élèves en situation de handicap/AESH notamment), FO a soutenu le 17 novembre la réunion au siège de la Confédération FO de 230 délégués mandatés par des dizaines de réunions des personnels et de parents. 3 camarades de la FNEC FP-FO en Charente ont participé à cette réunion nationale : un enseignant en SEGPA, une AESH et un enseignant en collège. Pour faciliter leur déplacement, l'UD FO de Charente à pris en charge la quasi-totalité du trajet en train. Toute la journée, les délégués mandatés par leurs réunions se sont succédés pour dresser le constat implacable du chaos de cette politique et pour faire état des réunions qu'ils tiennent pour mobiliser les collègues et les parents. En fin de journée, ils ont adopté un appel à la grève jeudi 25 janvier 2023 avec rassemblement au ministère. Les 230 délégués ont pris position pour la création immédiate de places dans les établissements médico-sociaux à hauteur des besoins, pour le retrait de l'acte 2 de Macron de l'École inclusive, pour un vrai statut de la Fonction publique avec un vrai salaire pour les AESH et leur recrutement à hauteur des besoins.

En Charente, FO mobilisée pour obtenir les moyens de scolariser les enfants handicapés

Dans le cadre de la préparation de cette grève et de la manifestation au ministère, la FNEC FP-FO en Charente a exprimé ses revendications face à l'inspecteur d'académie le 7 décembre. De même, à l'initiative de FO, 14 personnels se sont réunis en heure d'information syndicale au collège Claude Boucher de Cognac lundi 11 décembre… Un enseignant a pris sa cotisation en marge de cette réunion... Un réunion départementale est prévue mercredi 17 janvier à l'UD FO. D'autres initiatives sont envisagées par la FNEC FP-FO et ses syndicats.

Appel de la conférence nationale des 230 délégués à Paris le 17 novembre : https://www.fo-fnecfp.fr/la-fnec-fp-fo-refuse-les-consignes-du-ministre-sur-le-harcelement-arret-des-suppressions-de-postes-creation-des-postes-necessaires/

Intervention en tribune de Romuald Carry, enseignant en SEGPA au collège Félix Gaillard de Cognac, militant du SNETAA-FO, premier syndicat dans l'enseignement professionnel :
https://www.youtube.com/watch?v=daPCmX6vOic&list=PLSxHRxEXY00Azk5jfUvt6tW-WYNviRxmv&t=2s

Un nouveau syndicat Force Ouvrière en CHARENTE

-le SPASEEN-

Bonjour à toutes et à tous les camarades.

Nous avons l'honneur de vous annoncer la création, depuis septembre 2023, du SPASEEN - FO de Charente.

Le SPASEEN, qu'est-ce que c'est ?

Syndicat des Personnels Administratifs des Services Extérieurs De l'Education Nationale :
(FNEC- Fédération Nationale de l'Enseignement et de la Culture)

- pour les personnels administratifs des Dsden, Rectorats, du Ministère (...)
- pour les adjoint(e)s-gestionnaires des lycées-collèges (...) et leur(e)s collègues secrétaires

De gauche à droite :
Hélène (trésorière adjointe)
Stéphane (secrétaire départemental)
Alexandra (trésorière)

spaseenfo16@gmail.com
10 rue du Chicoutimi
16000 Angoulême
05 45 37 52 30

ASSEMBLEE GENERALE FGF

Le 1er décembre 2023, s'est tenu salle Marc Blondel, l'Assemblée Générale de la section Fédération Générale des Fonctionnaires et UIAFP de Charente qui regroupait les trois versants de la Fonction publique (Etat, Hospitalier et Territoriale),
Un débat bien fourni a eu lieu et les échanges ont été nombreux avec notre invitée Anne Florentin, du bureau national de la FGF,
Les échanges ont porté sur les menaces sur notre statut, les mauvaises conditions de travail et l'explosion des arrivées de contractuels dans nos métiers. Sans oublier bien sûr les rémunérations qui font du sur place malgré l'inflation.
La présence des trois versants de la Fonction Publique a été particulièrement appréciée.
Le nouveau bureau FGF a été élu et se décompose ainsi :
Secrétaire départemental : Thierry Solas, DGFIP
Secrétaire adjoint ; David Legland, SGP Police
Membres du bureau : Celine Mommaire, FO Préfecture - Olivier Brunaud, SNFOLC - Nelly Niaux, SNUDI FO - Julien Fringan, SNP FO - Stéphane Arnoult, SPASEEN - Henri Lalouette, SNETAA FO.

Pour la première fois une secrétaire de l'UIAF a été élue en la personne de Corinne Couvidat qui va rassembler tous les syndicats de l'Hospitalier et de la Territoriale.

L'UDR- FO 16 DANS L'ACTION

TROP, C'EST TROP !

24 OCTOBRE, RASSEMBLEMENTS DES RETRAITÉ.E.S DEVANT LA PREFECTURE !

10 % immédiatement et négociation pour rattraper le pouvoir d'achat perdu, c'est le minimum ! A Angoulême, les retraité.es l'ont dit haut et fort.

Malgré le temps très incertain, les retraités se sont rassemblés devant la Préfecture.

La prise de parole lors du rassemblement du 24 octobre

Une délégation a ensuite été reçue par une représentante de la Préfète. Ce fut l'occasion de rappeler qu'entre le 1er janvier 2017 et le 31 août 2023, la perte de pouvoir d'achat des pensions et retraites s'élevait à 9,6% soit l'équivalent de 2,4 mois de pension et même à 11,5% et 3,6 mois de pension pour celles et ceux qui ont subi l'augmentation de la CSG au 1er janvier 2018.

L'exigence d'une d'augmentation de 10% des retraites et pensions tout de suite est légitime. Elle est légitime lorsqu'on sait que l'inflation, qui s'élève d'ores et déjà à 5,7% sur un an, frappe davantage les plus âgés.

Déclaration lors du rassemblement du 24 octobre du groupe charentais des 9

(extraits)

Nous sommes ici rassemblés pour exiger 10% d'augmentation immédiate de nos retraites et pensions.

Les 9 organisations syndicales et associations de retraités ont décidé dès le mois de juin d'initier ce mouvement face à l'augmentation galopante des prix des produits de première nécessité (80% pour le gaz, 28 % pour l'électricité, 20% pour les produits alimentaires).

Par ailleurs, les retraités subissent spécialement l'impact des déremboursements des soins par la Sécurité Sociale décidés par le gouvernement. Ces décisions ont comme conséquence une augmentation de plus de 10% des complémentaires santé ou des restes à charge et remet ainsi en cause l'accès aux soins.

La raréfaction des services publics et la fracture numérique touchent particulièrement les retraités et aggravent l'isolement des personnes âgées. [...]

Le gouvernement vient d'annoncer une revalorisation des pensions de 5,2% au 1er janvier 2024. Encore une fois cette augmentation est en dessous du niveau de l'inflation et ne permet pas de rétablir la justice sociale pour bien vivre sa retraite.

Augmenter les pensions et retraites est un choix politique, le gouvernement sait trouver de l'argent pour le donner aux entreprises.

Pendant le rassemblement du 24 octobre 2023

Elle est d'autant plus légitime que :
- le gouvernement trouve 413 milliards pour sa loi de programmation militaire ;
- l'URSSAF évalue à 73,7 milliards d'euros les allègements de cotisations sociales patronales en 2022, 13,1 % de plus qu'en 2021, et tout ça sans contreparties ;
- pour le premier semestre 2023, 38 des 40 grands actionnaires cotés à la Bourse de Paris ont déjà dégagé 81 milliards d'euros de bénéfices.
C'est dans ce contexte que le même gouvernement a annoncé une revalorisation des pensions de 5,2 % le 1er janvier 2024…
Alors, plus que jamais, le groupe des 9 va continuer à mobiliser les retraités pour obtenir gain de cause

« L'UNION DES TRAVAILLEURS FERA LA PAIX DU MONDE » - Léon Jouhaux

Communiqué de l'UCR FORCE OUVRIERE du 16 octobre 2023

Au moment où la violence fait rage au Moyen-Orient, l'UCR FO réaffirme son soutien total et sa solidarité indéfectible aux populations israéliennes et palestiniennes et à leurs syndicats.
Une fois encore ce sont des hommes, des femmes et des enfants désarmés qui sont abattus sans autre forme de procès.
Une fois encore ce sont les plus démunis qui subissent les bombardements, les exactions de toutes sortes sans aucun discernement.
Comment peut-on accepter les exécutions, en particulier de femmes et d'enfants perpétrées dans les kibboutz ?
Comment peut-on accepter qu'on qualifie ces hommes, ces femmes, ces enfants palestiniens « d'animaux humains » ?
Aussi, plus que jamais les paroles prononcées par Léon Jouhaux en son temps « L'Union des travailleurs fera la paix du monde » doivent devenir réalité.
Alors, plus que jamais, l'UCR FO, au côté de la Confédération FORCE OUVRIERE, entend agir à tous les niveaux pour :
- **L'arrêt des bombardements ;**
- **Le cessez le feu immédiat ;**
- **La Paix maintenant.**

PLUS QUE JAMAIS, RETRAITÉS ET ACTIFS DOIVENT ÊTRE UNIS DANS L'ACTION DANS UN LIEN INTERGÉNÉRATIONNEL, C'EST TOUT LE SENS DE L'ENGAGEMENT À L'UDR FO.

Union Départementale CGT-FO 16
Maison des syndicats
10, rue de Chicoutimi
16000 Angoulême
Téléphone:
05.45.37.52.30
courriel: udfo16@force-ouvriere.fr
Site internet : retraites16.force-ouvriere.org

Retraité(e) un jour… Syndiqué(e) toujours ! Comment adhérer ?

Si vous adhérez via votre syndicat de base, c'est lui qui déterminera le montant de votre cotisation qui comprendra **au moins une carte confédérale (6,25€) et la vignette UCR-FO qui s'élève pour 2024 à 14,70€.**
Si vous êtes « isolé », **vous réglez directement 33 € À l'UDR-FO de Charente** en indiquant vos : nom, prénom, adresse postale, adresse électronique et numéro de téléphone.

L'AFOC VOUS REPOND

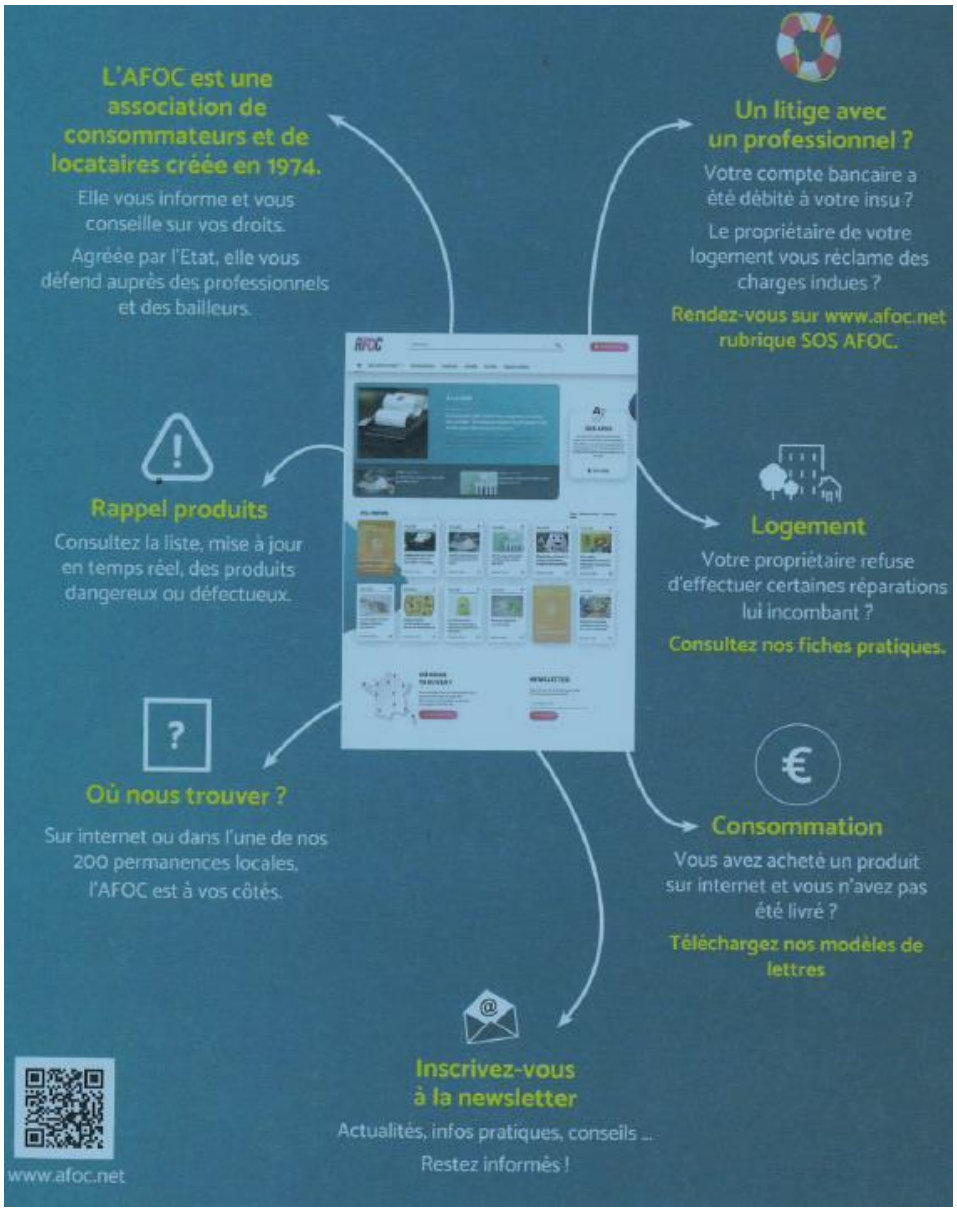

Le site AFOC.net mis en place par l'AFOC nationale est accessible au grand public.

Il permet de faire connaître l'association et ses positions sur les grands thèmes d'actualités concernant la consommation. Ainsi, ont été récemment traités les problèmes liés à l'inflation et au pouvoir d'achat des consommateurs.

Il dispose également d'un accès particulier aux adhérents leur permettant de bénéficier d'informations spécifiques et de conseils de nos juristes.
Pour ce faire il suffit de cliquer sur « SOS AFOC » d'inscrire le numéro de votre carte d'adhérent(e).
N'hésitez pas à vous connecter, le site est très riche en informations et facile à utiliser.

Rappelez-vous également que notre AFOC16 est à votre disposition à Angoulême et Cognac.
Toutes les coordonnées en dernière page du journal de l'UD

Passez de bonnes fêtes de fin d'année et soyez un(e) consommateur (rice) avisé(e) grâce aux précieux conseils de votre AFOC.

COORDONNEES ET CALENDRIER

Union Départementale CGT-FO 16

Maison des syndicats
10, rue de Chicoutimi
16000 ANGOULEME

Tél : 05 45 37 52 30
Mail : udfo16@force-ouvriere.fr

HORAIRES D'OUVETURE
Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h45 à 17h45
Le vendredi 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Union Locale de COGNAC

60 Boulevard Chatenay
16100 COGNAC

HORAIRES D'OUVETURE
Lundi de 14h00 à 18h00
Jeudi de 14h00 à 18h00

UD FO Charente

CALENDRIER

Stages janvier et février :
- Découverte FO du 22 au 26 janvier
- CSE du 05 au 09 février

Réunions Bureau :
- 04, et 18 janvier

Réunions CE-CA :
- 25 janvier

Réunions CE :
- 15 février

AG et Différentes réunions :

- 19 janvier AG de CH de GIRAC

Merci d'informer l'UDFO 16 des dates de vos AG

Pour recevoir le journal inFOs 16,
Retournez le bulletin ci-dessous à l'UD FO 16

Nom : ……

Prénom : ……

Syndicat : ……

Entreprise : ……

Mail personnel : ……

Téléphone : ……

Adresse Postale : ……

……

Maison des syndicats
10 rue de Chicoutimi
16000 ANGOULEME
Tél. : 05-45-37-52-36
Mail : afoc16@orange.fr

Permanences de l'AFOC ANGOULEME :
Du lundi au jeudi de 14h00 à 17h45

U L Force Ouvrière
60 boulevard Chatenay
16100 COGNAC
Tél. : 05-45-32-19-89
Mail : ulfocognac.afoc@orange.fr

Permanences de l'AFOC COGNAC :
Lundi, Jeudi de 13h 30 à 17h 30

PERMANENCES JURIDIQUES

Angoulême : Lundi, mardi : de 14h00 à 16h30
Tél : 05 45 37 52 36
Cognac : Lundi, jeudi : de 14h00 à 17h30
Tél : 05 45 32 19 89

L'union départementale
FORCE OUVRIERE 16
vous souhaite
de :

Ne pas jeter sur la voie publique